

Tableau 1

Événements et victimes ferroviaires

	Mars			Janvier à mars		
	2019	2018	2014-2018 moyenne	2019	2018	2014-2018 moyenne
Accidents	144	101	94	441	314	273
Collisions en voie principale	0	0	0	1	1	1
Déraillements en voie principale - 1-2 wagons*	11	6	4	28	17	13
Déraillements en voie principale - 3-5 wagons	1	1	1	1	1	3
Déraillements en voie principale - 6 wagons et plus	0	0	1	9	9	6
Accidents aux passages à niveau	18	16	13	61	51	46
Collisions hors d'une voie principale	15	15	11	43	38	29
Déraillements hors d'une voie principale - 1-2 wagons*	61	39	40	202	123	108
Déraillements hors d'une voie principale - 3-5 wagon	10	10	6	27	30	20
Déraillements hors d'une voie principale - 6 wagons et plus	4	2	2	11	7	6
Collisions / déraillements de véhicules d'entretien	4	0	2	12	8	8
Accidents à des employés / voyageurs	4	0	1	7	0	3
Accidents survenus à des intrus	1	5	4	7	12	11
Incendies / Explosions	7	3	2	13	6	7
Autres	7	4	5	18	11	12
Incidents	28	35	35	101	98	107
Déraillements en voie principale - 1-2 wagons* (aucun dommage)	0	1	0	2	1	1
Collision hors d'une voie principale (aucun déraillement, aucun dommage)	0	0	0	0	0	1
Déraillements hors d'une voie principale - 1-2 wagons* (aucun dommage)	12	18	15	42	60	50
Fuite de marchandises dangereuses	0	0	2	0	0	8
Aiguillage de voie principale en position anormale	2	4	2	5	4	3
Mouvement dépasse les limites d'autorisation	12	9	10	42	25	31
Mouvement non contrôlé de matériel roulant	1	2	1	6	4	3
Autres	1	1	4	4	4	10
Million de trains-milles (a)				21.66	20.71	20.78
Accidents / million de trains-milles				20.36	15.16	13.14
Accidents avec marchandises dangereuses**	21	12	13	72	37	37
Déraillements en voie principale	2	1	1	6	5	4
Accidents aux passages à niveau	1	2	1	2	5	2
Collisions hors d'une voie principale	4	4	3	19	8	11
Déraillements hors d'une voie principale	13	4	7	43	18	19
Autres	1	1	1	2	1	1
Accidents avec fuite de marchandises dangereuses	2	0	0	3	1	1
Accidents à des trains de voyageurs	5	3	3	19	11	12
Accidents impliquant un mouvement non contrôlé de matériel roulant	5	7	5	14	15	10
Morts à la suite d'accidents	3	1	4	19	6	10
Accidents aux passages à niveau	1	0	1	9	3	3
Accidents survenus à des intrus	1	1	3	6	3	6
Autres	1	0	0	4	0	0
Blessés graves à la suite d'accidents	3	7	5	13	22	16
Accidents aux passages à niveau	0	4	3	4	14	9
Accidents survenus à des intrus	0	3	1	1	7	4
Autres	3	0	1	8	1	3

Données produites le 16 avril 2019.

Les moyennes quinquennales ont été arrondies. Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des moyennes.

a. Les trains-milles sont approximatifs. (Source: Transports Canada)

Le nouveau règlement du BST est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce règlement modifie certaines exigences de rapport.

* En vertu des nouvelles exigences de rapport, tout déraillement doit être signalé. Le BST a examiné les déraillements et collisions jusqu'au 1er janvier 2014 et a catégorisé des occurrences avec des conséquences minimales comme des incidents à signaler incluant: les déraillements mettant en cause 1 ou 2 wagons, sans dommage subi par le matériel ou la voie; sans blessure; sans incendie et sans rejet de marchandises dangereuses.

Les collisions hors d'une voie principale, sans dommage subi par le matériel ou la voie; sans blessure; sans incendie; sans rejet de marchandises dangereuses et qui n'ont pas empiété sur la voie principale.

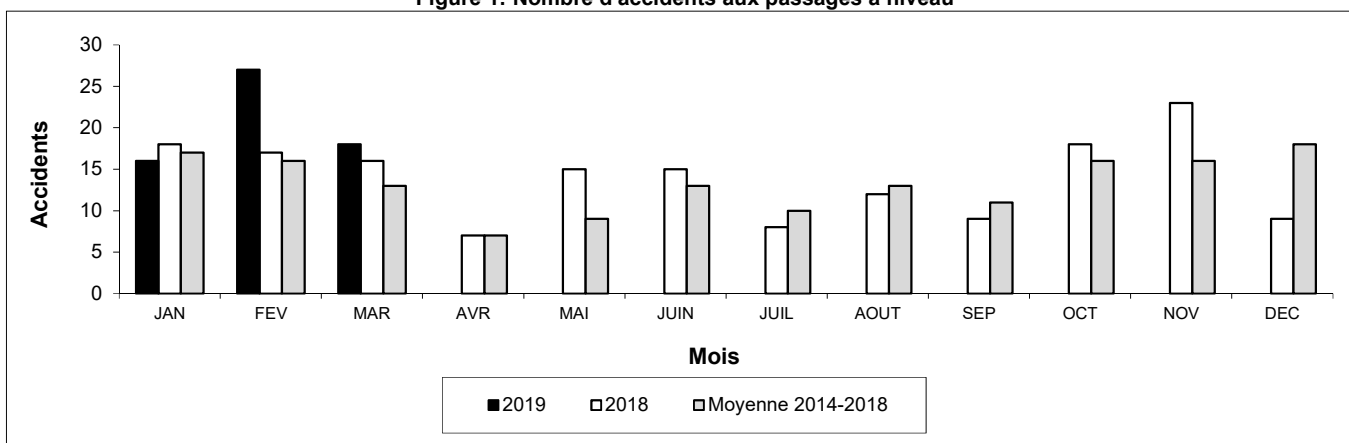
** Les règlements du BST ont été harmonisés avec l'article 8,4 du règlement sur le transport des marchandises dangereuses, en vertu duquel les incidents de fuite de marchandise dangereuse ne doivent être déclarées que dans les cas de risque de décès ou de blessure grave, d'évacuation ou de fermeture d'une installation de chargement de la marchandise dangereuse d'une route, une ligne de chemin de fer principale, ou une voie navigable principale.

Tableau 2

Accidents ferroviaires survenus aux passages à niveau et à des intrus

	Passage à niveau (dont le type est enregistré)				Passages à niveau		Intrus		
	2019 - cumulatif*				Cumulatif*		Cumulatif*		
	Public automatisé	Public passif	Privé	Ferme	2019	2018	2019	2018	
Terre-Neuve									
Accidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Morts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Blessures graves	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle-Écosse									
Accidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Morts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Blessures graves	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouveau-Brunswick									
Accidents	0	0	1	0	1	1	0	0	0
Morts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Blessures graves	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Québec									
Accidents	5	0	3	0	8	6	0	3	3
Morts	0	0	1	0	1	0	0	1	1
Blessures graves	0	0	0	0	0	3	0	2	2
Ontario									
Accidents	13	2	4	0	19	11	5	6	6
Morts	3	0	2	0	5	3	5	2	2
Blessures graves	1	0	0	0	1	2	0	2	2
Manitoba									
Accidents	3	1	2	0	6	4	0	0	0
Morts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Blessures graves	0	0	0	0	0	5	0	0	0
Saskatchewan									
Accidents	5	4	0	0	9	7	0	0	0
Morts	1	0	0	0	1	0	0	0	0
Blessures graves	1	1	0	0	2	1	0	0	0
Alberta									
Accidents	5	5	3	0	13	13	2	2	2
Morts	1	0	0	0	1	0	1	0	0
Blessures graves	0	0	0	0	0	1	1	2	2
Colombie-Britannique									
Accidents	2	2	1	0	5	9	0	1	1
Morts	1	0	0	0	1	0	0	0	0
Blessures graves	0	1	0	0	1	2	0	1	1
Territoires du Nord-Ouest									
Accidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Morts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Blessures graves	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Canada									
Accidents	33	14	14	0	61	51	7	12	12
Morts	6	0	3	0	9	3	6	3	3
Blessures graves	2	2	0	0	4	14	1	7	7

Figure 1: Nombre d'accidents aux passages à niveau



Données produites le 16 avril 2019.

*Le cumulatif est de janvier à mars.

Le nouveau règlement du BST est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce règlement modifie certaines exigences de rapport..

Tableau 3
Déraillements en voie principale par province*

	Janvier à mars			Déraillements impliquant des march. dang. Janvier à mars		
	2019	2018	2014-2018 moyenne	2019	2018	2014-2018 moyenne
	Canada	40	28	23	6	5
Terre-Neuve	0	0	0	0	0	0
Nouvelle-Écosse	0	0	0	0	0	0
Nouveau-Brunswick	0	0	0	0	0	0
Québec	5	3	4	0	0	0
Ontario	9	5	6	2	1	2
Manitoba	3	3	2	2	1	0
Saskatchewan	6	3	2	0	0	0
Alberta	8	8	4	1	2	1
Colombie-Britannique	9	6	5	1	1	0
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0	0

* Jusqu'à maintenant, il y a eu 1 événement avec fuite de marchandises dangereuses en 2019 et aucun en 2018.

Figure 1: Nombre de déraillements en voie principale par mois

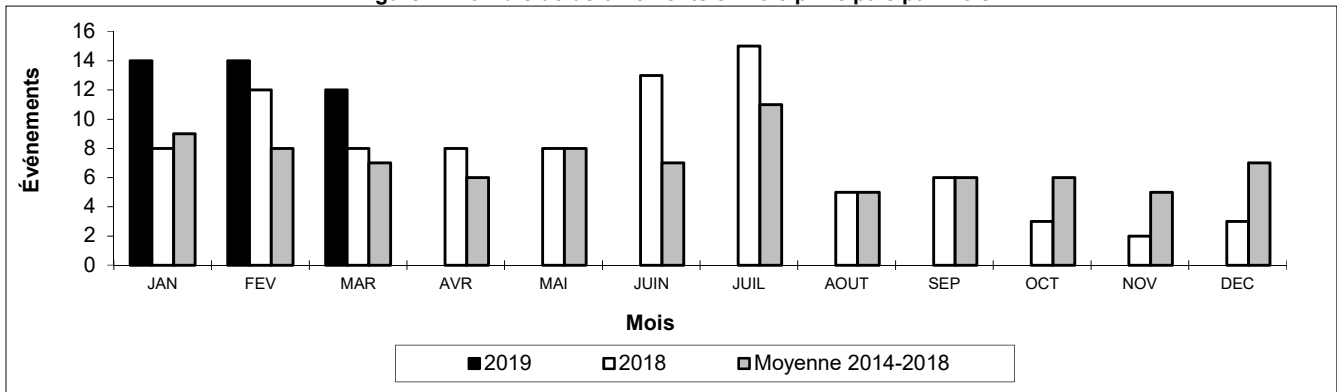
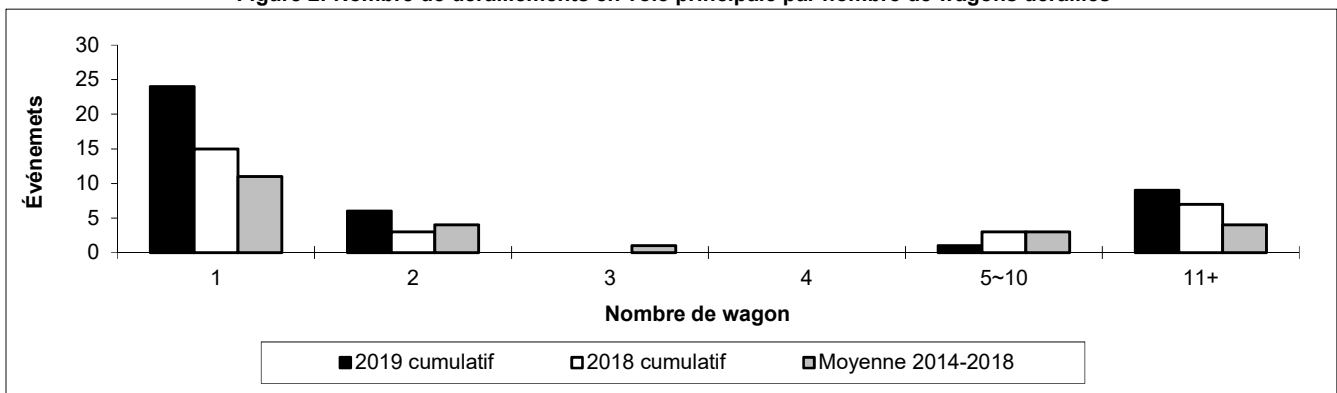


Figure 2: Nombre de déraillements en voie principale par nombre de wagons dérailés



Données produites le 16 avril 2019.

Le nouveau règlement du BST est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce règlement modifie certaines exigences de rapport.

* En vertu des nouvelles exigences de déclaration tous les déraillements sont à signaler.

Tableau 4
Collisions hors d'une voie principale par province

	Janvier à mars			Collisions impliquant des march. dang. Janvier à mars		
	2019	2018	2014-2018 moyenne	2019	2018	2014-2018 moyenne
	Canada	43	38	30	19	8
Terre-Neuve	0	0	0	0	0	0
Nouvelle-Écosse	0	0	0	0	0	0
Nouveau-Brunswick	0	1	1	0	0	0
Québec	2	1	2	0	1	1
Ontario	10	9	6	4	2	3
Manitoba	5	3	6	1	1	2
Saskatchewan	7	3	3	3	0	1
Alberta	14	9	6	10	2	3
Colombie-Britannique	5	12	6	1	2	1
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0	0

* Jusqu'à maintenant, aucun événement avec fuite de marchandises dangereuses n'est survenu en 2019 ou en 2018.

Figure 1: Nombre de collisions hors d'une voie principale par mois

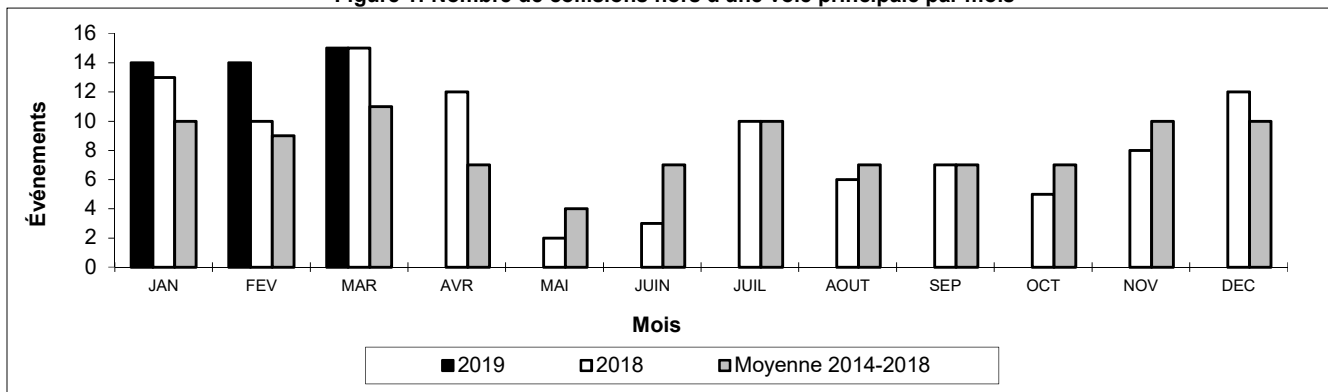
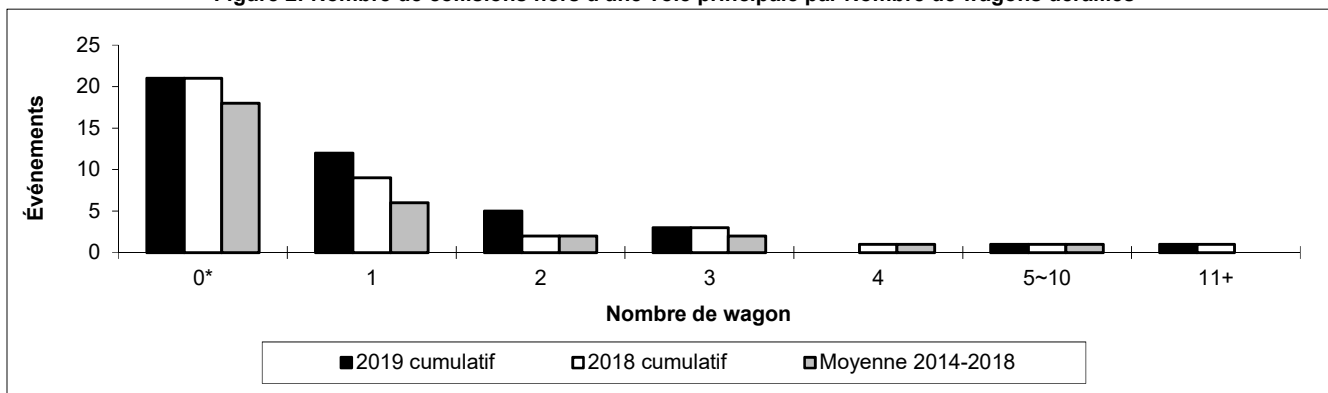


Figure 2: Nombre de collisions hors d'une voie principale par Nombre de wagons déraillés



Données produites le 16 avril 2019.

* Nombre de collisions n'ayant pas entraîné de déraillement.

Le nouveau règlement du BST est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce règlement modifie certaines exigences de rapport.

Tableau 5
Déraillements hors d'une voie principale par province*

	Janvier à mars			Déraillements impliquant des march. dang. Janvier à mars		
	2019	2018	2014-2018 moyenne	2019	2018	2014-2018 moyenne
	Canada	282	220	184	53	24
Terre-Neuve	5	3	3	0	0	0
Nouvelle-Écosse	0	2	1	0	1	0
Nouveau-Brunswick	6	2	2	1	0	1
Québec	79	40	31	13	7	3
Ontario	49	30	30	5	3	5
Manitoba	27	25	27	8	4	4
Saskatchewan	24	25	18	4	0	2
Alberta	54	44	39	13	4	8
Colombie-Britannique	37	49	32	8	5	3
Territoires du Nord-Ouest	1	0	0	1	0	0

* Jusqu'à maintenant, aucun événement avec fuite de marchandises dangereuses n'est survenu en 2019 ou en 2018.

Figure 1: Nombre de déraillements hors d'une voie principale par mois

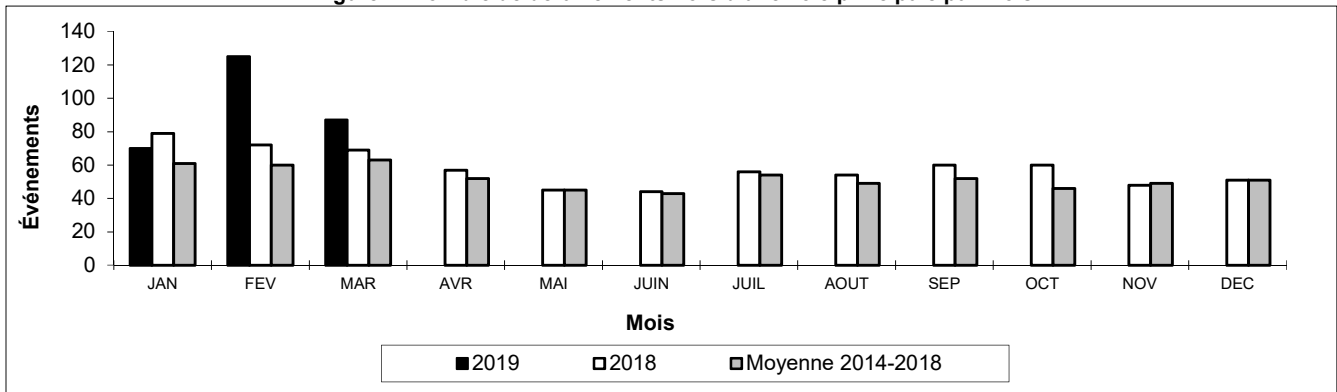
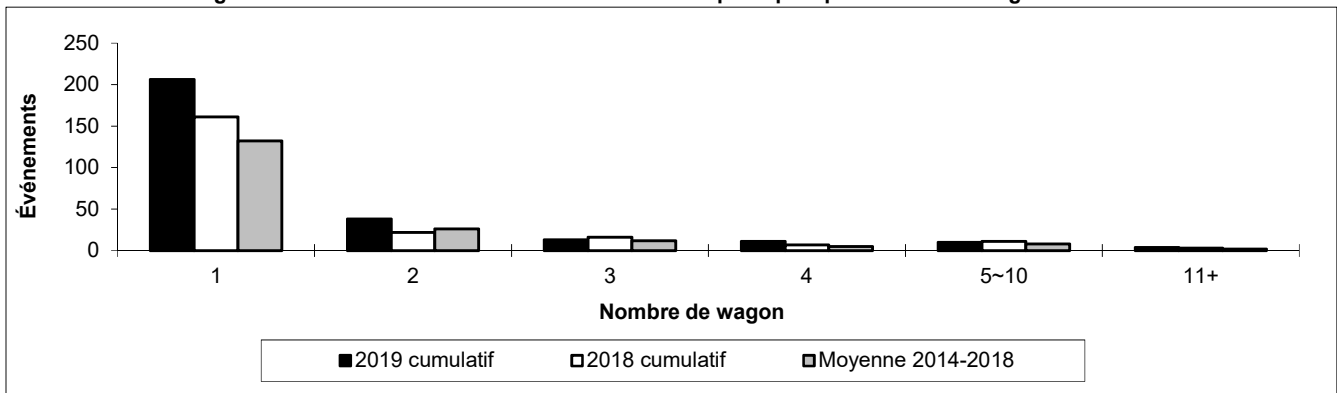


Figure 2: Nombre de déraillements hors d'une voie principale par nombre de wagons déraillés



Données produites le 16 avril 2019.

Le nouveau règlement du BST est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce règlement modifie certaines exigences de rapport.

* En vertu des nouvelles exigences de déclaration tous les déraillements sont à signaler.